

Bulletin de vote 91

Pour chacun des trois votes, cochez la case de votre choix



Premier vote : Élection de la CA académique (S3)		
Unité et Action	École Émancipée	
Deuxième vote : Élection du bureau départemental (S2)		
Département	Unité et Action	
91		
Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)		
Pour	Contre	Abstention

Bulletin de vote 91

Pour chacun des trois votes, cochez la case de votre choix



Premier vote : Élection de la CA académique (S3)		
Unité et Action	École Émancipée	
Deuxième vote : Élection du bureau départemental (S2)		
Département	Unité et Action	
91		
Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)		
Pour	Contre	Abstention

Bulletin de vote 91

Pour chacun des trois votes, cochez la case de votre choix



Premier vote : Élection de la CA académique (S3)		
Unité et Action	École Émancipée	
Deuxième vote : Élection du bureau départemental (S2)		
Département	Unité et Action	
91		
Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)		
Pour	Contre	Abstention

Bulletin de vote à photocopier et à distribuer à tous les syndiqué·es de l'établissement (voir liste d'émargement).



Janvier 2024

Aux S1 du 91

ON VOTE DANS LES S1 !

Du mercredi 24 janvier
au mercredi 7 février 2024.

Retour des votes au S3

- du PV récapitulatif des votes (p. 3)
- **ET** de la liste d'émargement

AVANT LE LUNDI 26 FÉVRIER 2024

⇒ **Par courrier**

SNES-FSU section académique de Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger
94110 Arcueil

⇒ **ET par mail** : vote2024@versailles.snes.edu (documents scannés en pdf).

DOCUMENTS CI-JOINTS :

- 1) Bulletin de vote à reproduire (p. 4),
- 2) Procès-verbal à nous retourner (p. 3),
- 3) Liste d'émargement à nous retourner avec le PV,
- 4) Enveloppe T pour le retour du PV et de la liste d'émargement.

N.B. : Liste d'émargement

Nous joignons ici :

- ⇒ **Un état des électeurs syndiqué·es**, à jour en date du 15 janvier, à compléter et à modifier éventuellement sous la responsabilité du S1. Il est à utiliser comme liste d'émargement. Attention : seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2023-2024 peuvent voter (cotisation enregistrée au S3 au plus tard le vendredi 23 février 2024).
- ⇒ **Le même document** est disponible en ligne pour les secrétaires et trésoriers de S1 à l'adresse suivante : <https://adherent.snes.edu/Modules/Etablissement/ListingAdherents/index.php>
- ⇒ **Attention ! La liste d'émargement doit être signée par chaque votant·e et retournée avec le PV après le dépouillement.**

Élections internes : calendrier et modalités de vote

On vote !

Du mercredi 24 janvier au
mercredi 7 février 2024.

Retour des votes
et des PV et listes d'émargement
avant le **lundi 26 février**.

Chaque syndiqué·e émet **3 votes** :

1. la commission administrative académique (S3),
2. le bureau départemental (S2),
3. le rapport d'activité académique (S3).

Vous trouverez sur notre site versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU », la publication spéciale élections internes avec les déclarations et les listes de candidat·es à la CA du S3 et aux bureaux du S2.

Vous trouverez également sur notre site, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU »

- le Rapport d'Activité du S3
- l'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité.

Qui vote ?

- Ont le droit de vote, les collègues syndiqué·es ayant versé leur cotisation 2023-2024 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).
- Le vote est un vote individuel, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.
- Attention ! Seuls seront décomptés les votes des S1 dans lesquels les cotisations de tous les votants auront été enregistrées au S3 au plus tard le vendredi 23 février 2024. *Le vote d'une seul·e collègue « Non à Jour » entraînera l'invalidation de tout le vote de ce S1.*

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le mercredi 24 janvier et le mercredi 7 février 2024.

- Les syndiqué·es votent dans leur S1. Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- Les syndiqué·es retraité·es et isolé·es recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux syndiqué·es des S1 à faible effectif qui voteront individuellement par correspondance.
- Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU ».

Organisation du vote dans les sections d'établissement (S1)

Une circulaire va être adressée aux correspondants de S1 avec toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Liste d'émargement** : le S3 édite (en date du 15/01/2024) une liste des syndiqué·es ayant payé leur cotisation 2023-2024 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Le S1 peut également la télécharger sur le site national du SNES-FSU (*espace adhérent*). **La liste d'émargement doit impérativement être signée par chaque votant.**
- **Collègues ne figurant pas sur la liste** : s'il s'agit d'une erreur (mutation, TZR...), les rajouter sur la liste. Pour les collègues non à jour, ils peuvent voter et être ajoutés sur la liste dès l'instant où ils ont réglé leur cotisation avant la fin du scrutin. Vous pouvez contacter la trésorerie pour vérifier la bonne réception de la cotisation : tresor@versailles.snes.edu.
- **Matériel de vote** : le bulletin de vote est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne. Le PV récapitulatif des votes devra être retourné impérativement accompagné de la liste d'émargement signée par chaque votant, par mail **ET** par courrier (enveloppe T fournie) avant le **lundi 26 février 2024**.
- **Le dépouillement** doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqué·es par le secrétaire de S1. Le **procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) ET par un scrutateur au moins. Il y a donc **DEUX** personnes qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

ATTENTION !!!

TRANSMISSION DES RÉSULTATS :
impérativement par mail (pdf)
ET par courrier postal :

- ⇒ vote2024@versailles.snes.edu
- ⇒ **SNES-FSU Versailles**
3, rue Guy Gouyon du Verger
94110 ARCUEIL
avant le lundi 26 février.

**Pour transmettre les résultats du vote
(PV + liste d'émargement) :**

ATTENTION !!!

Le procès-verbal récapitulatif des votes ET la liste d'émargement des votants doivent être envoyés à la section académique pour le **lundi 26 février 2024**.

⇒ Les résultats doivent être envoyés **par mail** (pdf) à l'adresse vote2024@versailles.snes.edu **ET par courrier postal** à la section académique **avant le 26 février 2024**. Pensez donc bien à les envoyer **avant les vacances d'hiver !**

⇒ **Attention** : le SNES-FSU ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste. Il faut dorénavant prévoir plusieurs jours de délai postal et il est impératif de **doubler d'un envoi par mail en envoyant toutes les pièces scannées** (voir ci-dessus).

⇒ Les résultats originaux peuvent également être déposés directement dans la boîte aux lettres de la section académique.



PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT 91

Académie : VERSAILLES

Département : 91

Établissement :

Commune :

INSCRITS :

VOTANTS :

RÉSULTATS DU PREMIER VOTE : ÉLECTION DE LA CA ACADÉMIQUE (S3)

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DU DEUXIÈME VOTE : ÉLECTION DU BUREAU DÉPARTEMENTAL (S2)

Liste Unité et Action	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DU TROISIÈME VOTE : RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE (S3)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement du S1 :
(au moins 2 personnes donc 2 signatures) :

Certifié exact à le2024

Attention ! La liste d'émargement des votant·es doit impérativement être jointe à ce PV !

Documents à transmettre dès la fin du dépouillement et avant le lundi 26 février par mail **ET par courrier postal :**

=> SNES-FSU Versailles - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94110 Arcueil.

=> vote2024@versailles.snes.edu (documents scannés en pdf)

Merci !